

GUIDE PRATIQUE DU COMPOSTAGE COLLECTIF



TRIEZ
COMPOSTEZ
VALORISEZ

Tout sur le compost sur www.marseille-provence.fr

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE
— 

TERRITOIRE
MARSEILLE
PROVENCE
—

La Métropole Aix-Marseille-Provence vous accompagne avec ce guide pour réussir votre compost « fait maison » et de qualité !

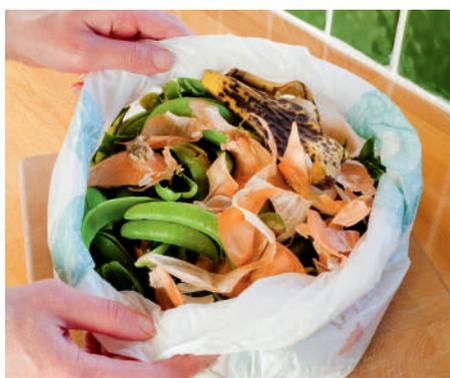
POURQUOI COMPOSTER EN COLLECTIF ?

1 Pour fabriquer votre propre compost entièrement gratuit et 100% naturel (sans produit chimique), qui fertilisera votre sol et vos plantes.

2 Pour réduire le volume de vos déchets et ainsi limiter les impacts sur l'environnement.

3 Pour redonner à la nature ce qu'elle a créé (la matière organique) et pour reproduire le cycle naturel de l'environnement.

4 Pour créer du lien social et de la convivialité dans votre résidence ou votre quartier.



LE COMPOSTAGE, KÉSAKO ?

C'est un procédé maîtrisé de dégradation biologique de matières organiques :

→ Ces matières se transforment en présence d'eau et d'oxygène

→ Des micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries) et une micro-faune (vers, cloportes,...) transforment ces déchets en un produit comparable à de l'humus des forêts



LE COMPOSTAGE COLLECTIF : COMMENT CA MARCHE ?

Le compostage en pied d'immeuble ou de quartier fonctionne généralement avec **3 bacs** gérés par les référents de votre site. Ils seront installés sur les espaces verts de votre résidence et ont chacun une fonction précise :

- Un bac pour le broyat : sciure, copeaux de bois
- Un bac pour les apports de déchets organiques
- Un bac pour la maturation (formation du compost)

Dans certains cas, un quatrième bac pourra être installé pour les besoins spécifiques à votre résidence (bac de maturation supplémentaire, stockage de compost mûr, etc.)

REUSSIR VOTRE COMPOSTAGE EN 4 ETAPES

- 1 Stockez vos déchets organiques** dans le bioseau qui vous a été remis, sans dépasser les 48h
- 2 Déposez** le contenu de votre bioseau dans le composteur réservé aux apports,
- 3 Ajoutez 1 volume de broyat** (sciure, copeaux de bois) pour 1 volume de déchets organiques
- 4 Mélanger** la matière humide que vous venez d'apporter avec du broyat.

Suivez les conseils du référent et les consignes des panneaux d'information du point compostage qui indiquent dans quel bac déposer le contenu de votre bioseau et vous rappelle les différentes étapes.

J'AI LE DROIT, J'AI PAS LE DROIT

Pour bien fonctionner, le compost nécessite un apport équilibré de matières sèches et humides.

OUI

50% DE DECHETS SECS

De la cuisine

- Marcs et filtres de café, sachets de thé
- Coquilles d'œufs, de noix, de noisettes... (broyées)

Du jardin

- Tailles de haies et tiges dures coupées (du broyat)
- Écorces d'arbres
- Sciure grossière et copeaux de bois non traité
- Tontes de gazon et plantes séchées, foin, paille, feuilles mortes

De la maison

- Essuie-tout, serviettes en papier non colorées
- Cheveux, poils d'animaux et plumes
- Cartons bruns, boîtes d'œufs (découpés en morceaux)

50% DE DECHETS HUMIDES

De la cuisine

- Épluchures de tous les fruits et légumes
- Fruits et légumes abîmés, coupés
=> les pelures de melons, de courges et d'agrumes, ainsi que les trognons doivent être coupés en morceaux pour se décomposer
- Restes de riz, pâtes, céréales, semoules

Du jardin

- Mauvaises herbes non grainées
- Fleurs et plantes, fraîches ou fanées
- Fanés de légumes et autres déchets du potager





NON



→ Tous les apports de matières de provenance animale :
Viande, poisson / Graisse / Croûtes de fromages



→ Les matières de provenance chimique ou ayant des composants toxiques :
Médicaments et pansements / Cartons colorés, revues, magazines, briques alimentaires / Verre, métal, plastique / Plantes traitées



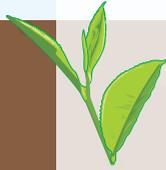
→ Les éléments trop gros et trop durs :
Coquillages / Gros branchages / Pierres, gravats



→ Le pain

→ Les mauvaises herbes avec des graines

→ Les plantes malades



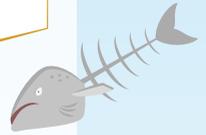
→ Les excréments et litières de chiens et chats

→ Les feuilles et tailles de thuya, résineux, lauriers et cyprès

→ Les couches-culotte



→ Les sacs plastiques dit "biodégradables"



UN ACCOMPAGNEMENT DÉDIÉ GRÂCE A VOTRE RÉFÉRENT

Sur chacun des sites, un référent est en charge de suivre le bon fonctionnement des composteurs et de surveiller l'évolution du compost. Il assure également l'aération de la matière et son transfert d'un bac à l'autre. Lorsque le compost est mûr, le référent organise le prélèvement et la distribution.

Enfin, pour avoir un compost réussi, il y a trois règles d'or à respecter :

RÈGLE N°1 **DIVERSIFIEZ LES APPORTS**

Pour réaliser un bon compost, veillez à **garder l'équilibre** de 50% de matière sèche et 50% de matière humide. Mélangez-les lors de vos apports dans le composteur, en évitant de les tasser. *Vous pouvez vous rapprocher de votre prestataire des espaces verts ou de*

votre collectivité pour organiser votre approvisionnement en broyat.

RÈGLE N°2 **SURVEILLEZ L'HUMIDITÉ**

Pas de vie sans eau ! Le compost doit toujours conserver son taux d'humidité. Lorsque le climat est sec (surtout l'été), il est possible qu'il manque d'eau. *Il sera dans ce cas nécessaire de l'arroser légèrement, faites part de votre observation à votre référent.*

RÈGLE N°3 **AÉREZ, BRASSEZ !**

Pour accélérer son développement et l'homogénéiser, le compost doit être régulièrement aéré. *Echanger avec votre référent pour organiser ce temps d'aération. Le respect de ces conditions évitera les odeurs et le blocage de la fermentation.*





COMMENT UTILISER MON COMPOST

Le compost jeune :

Ce compost de 3 à 6 mois peut être étendu en paillage nutritif. Étalez-le en fines couches autour des plantes, arbustes et arbres et entre les rangs des cultures potagères.

Le compost mûr :

Cet humus apporte l'ensemble des nutriments nécessaires à la terre pour toutes les cultures : le gazon, le potager, les plantes vivaces, les haies ou le rempotage.

Il est conseillé de mélanger 1/3 de compost avec 2/3 de terre pour vos nouvelles plantations.

Il est possible également d'apporter du compost aux plantes déjà en terre, en le dispersant en fine couche sous le paillage en surface.

FOIRE AUX QUESTIONS ET CAS PRATIQUES



QUE FAIRE EN CAS DE PRODUCTION IMPORTANTE DE DÉCHETS SAISONNIERS ?

Lorsqu'une quantité importante de déchets verts est à éliminer, rassemblez-les en tas et laissez le volume réduire par dessèchement, hors du composteur. Incorporez ensuite progressivement des petites quantités de ce tas en prenant soin de compléter avec les déchets humides.

COMMENT COMPOSTER LES BRANCHES ?

Il est nécessaire de les sectionner en tronçons de 2 à 3 cm maximum, à l'aide d'un sécateur, par exemple.

L'utilisation d'un broyeur est pratique pour réduire plus rapidement le volume de ces déchets.

COMMENT RECONNAITRE UN COMPOST MÛR ?

La maturation peut prendre en moyenne 7 à 9 mois. La matière doit être :

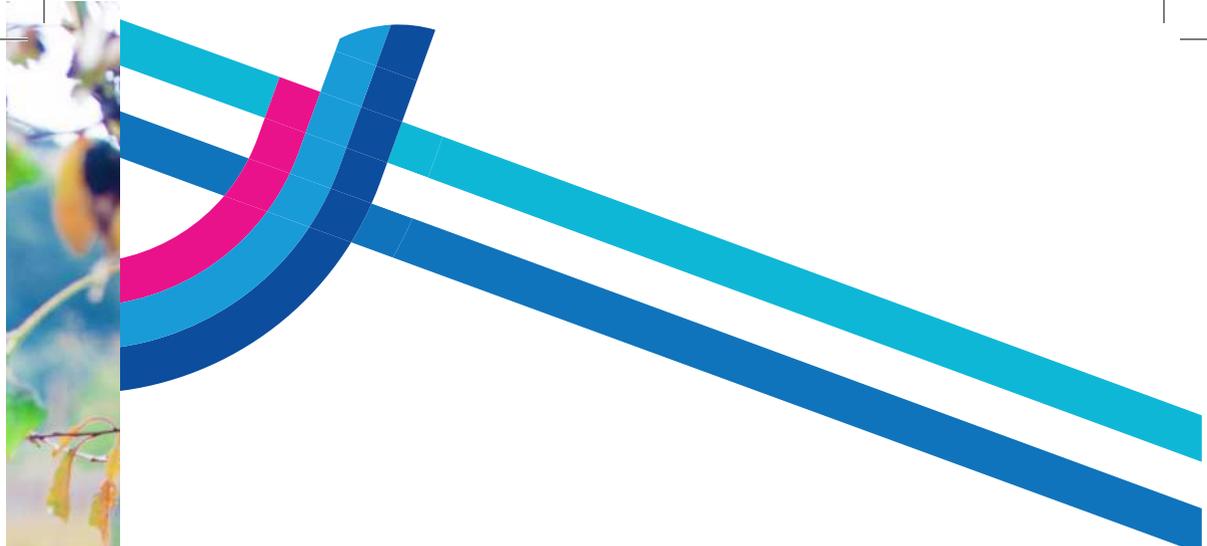
- D'une structure granuleuse
- De couleur noire
- Avec une odeur de sous-bois
- D'un aspect homogène (hormis quelques petits branchages)

Astuce : pour vérifier l'humidité du compost, on presse une poignée de la matière dans sa main. L'idéal est une humidité équivalente à une éponge essorée.



| CAUSES EVENTUELLES | SOLUTIONS À APPORTER |
|---|---|
| Odeur d'ammoniaque | |
| Mélange trop riche en matières humides | - Rajouter des déchets secs (broyat) et limiter l'apport en déchets humides - Aérer le compost en le brassant |
| Odeur d'œuf "pourri" | |
| Manque d'oxygène et/ou de matière sèche | - Brasser, étaler et sécher le contenu du composteur par météo favorable - Ajouter des matériaux secs (des lanières de carton kraft, du broyat...) |
| Ne chauffe pas et ne se transforme pas | |
| <ul style="list-style-type: none"> ① Manque d'oxygène ② Excès d'humidité ③ Excès de porosité, l'air circule trop bien /trop sec ④ Quantité de déchets déposés trop petite | <ul style="list-style-type: none"> ① Brasser, retourner pour aérer ② Laisser sécher ou ajouter des déchets secs (des lanières de carton kraft, du broyat...) ③ Rajouter des déchets humides en petits morceaux ou retirer les fragments trop gros ④ Arroser sans détrempier ④ Prévoir de stocker des déchets et préparer un nouveau mélange plus important |
| Petites mouches (mouches du vinaigre, drosophile) | |
| Restes de repas ou fruits gâtés en surface du compost | - Couvrir matière sèche - Assurer un courant d'air (laisser au minimum 10 cm sans déchets sous le couvercle du composteur) |
| Mouches "d'un bleu métallique" | |
| Résidus de viandes, de poissons ou d'excréments | Renoncer à ces déchets qui sont fortement déconseillés. |
| Lorsque j'utilise mon compost, il pousse des mauvaises herbes | |
| Présence de plantes en graines | Ne plus mettre de plantes avec des graines |





LES DECHETS DE VOS ESPACES VERTS PEUVENT VOUS RENDRE SERVICE !



Constituées de tontes de gazon, de feuilles mortes, de tailles de haies, les déchets de l'entretien de vos espaces verts peuvent servir :

- de réserve de broyat (matière sèche) pour votre compost (tontes et feuilles séchées et branchages sectionner en tronçons de 2 à 3 centimètres à l'aide d'un sécateur ou d'un broyeur)
- de paillage dans votre jardin partagé, dans vos pots et jardinières ou même directement dans les espaces verts d'où ils proviennent

Le paillage consiste à étendre une couche de quelques centimètres de déchets verts aux pieds de vos plantations afin de :

- nourrir le sol, limiter l'arrosage et le bêchage

- limiter le développement de mauvaises herbes
- protéger les plantes contre les fortes gelées

Sollicitez votre prestataire pour la gestion de vos espaces verts pour qu'il broie ce surplus de branchage afin d'effectuer un paillage des arbustes de la résidence, de votre jardin partagé ou pour alimenter votre bac à broyat

Diminuer le besoin du sol en eau et le temps de désherbage peut permettre de réduire la facture de la prestation, tout en contribuant au retour à la terre de la matière organique !

CONTACT

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à poser vos questions :

- infocompost@ampmetropole.fr
- N° vert gratuit : 0800 94 94 08
- www.marseille-provence.fr
rubrique *Réduire ses déchets*.

Pour vos végétaux trop encombrants ou ne pouvant pas tous être utilisés en paillage ou compostage, vous pouvez les déposer gratuitement dans la déchetterie la plus proche de chez vous.

Retrouvez les coordonnées et les horaires des déchetteries de votre conseil de territoire sur le site www.marseille-provence.fr, rubrique *Organisation de la collecte*.

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE

TERRITOIRE
MARSEILLE
PROVENCE